

# La géopolitique mondiale en forte fragmentation

## Quelles dynamiques de puissance pour l'Europe, les États-Unis et la Chine ?

**Thierry Garcin**

DANS **LES ANALYSES DE POPULATION & AVENIR 2021/7 N° 37**, PAGES 1 À 26  
ÉDITIONS **ASSOCIATION POPULATION & AVENIR**

DOI 10.3917/lap.037.0001

Date de mise en ligne : 10/11/2021

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-analyses-de-population-et-avenir-2021-7-page-1?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Association Population & Avenir.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# La géopolitique mondiale en forte fragmentation

## *Quelles dynamiques de puissance pour l'Europe, les États-Unis et la Chine ?*

**Thierry GARCIN**

*Chercheur associé à l'Université de Paris*

INTRODUCTION .....	3
LES REMISES EN CAUSE GÉOPOLITIQUES .....	4
L'EUROPE RISQUE-T-ELLE UN MORCELLEMENT ?.....	5
Des déséquilibres économiques majeurs.....	5
Une désunion politique .....	8
LA SUPERPUISSANCE DES ÉTATS-UNIS VA-T-ELLE S'AMOINDRIR ?.....	12
Un rapport au monde de plus en plus sinusoïde.....	12
La présidence Biden : renouveau ou transition ?.....	13
LA CHINE, EMPIRE DU MILIEU OU EMPIRE DES INCERTITUDES ?.....	15
Des prévisions très aléatoires.....	15
Pékin et les pays européens .....	17
La relation centrale Chine-États-Unis .....	18
CONCLUSION .....	22
ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES .....	24

La publication *Les analyses de Population & Avenir* [ISSN 2552-2078] a vocation à contribuer au débat d'idées sur les questions de populations et de territoires. Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité des auteurs.  
© Population & Avenir. Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction ou rediffusion est soumise à autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC).

# La géopolitique mondiale en forte fragmentation

## *Quelles dynamiques de puissance pour l'Europe, les États-Unis et la Chine ?*

**Thierry GARCIN**

*Chercheur associé à l'Université de Paris*

### RÉSUMÉ

Quelle recomposition de la géopolitique mondiale s'effectue-t-elle en ces années 2020 ? L'Union européenne, après l'affaissement du principe fédéraliste, a-t-elle encore un projet politique ? Pourrait-elle se morceler sous l'effet du déficit d'union politique et des déséquilibres économiques grandissants ? Les États-Unis demeurent incontestablement une superpuissance, parce que complète (politique, militaire, économique, scientifique et technique), mais ne sont-ils pas en déclin ? Autre pôle essentiel de la géopolitique mondiale, la Chine peut-elle prétendre à remplacer l'omnipotence même relative des États-Unis ? Quelles sont les caractéristiques des dynamiques de puissance de ces trois pôles ?

### MOTS CLÉS

Chine ; États-Unis ; Europe ; France ; Géopolitique ; Multilatéralisme ; ONU ; Puissance ; Relations internationales ; Unilatéralisme ; Union européenne

### ABSTRACT

***The world geopolitics in strong fragmentation  
What power dynamics for Europe, the United States and China ?***

*What recomposition of world geopolitics is taking place in the 2020s ? Does the European Union, after the collapse of the federalist principle, still have a political project ? Could it break up as a result of the lack of political union and growing economic imbalances ? The United States is still undoubtedly a superpower, because it is complete (politically, militarily, economically, scientifically and technically), but isn't it in decline ? Can China, another essential pole of world geopolitics, claim to replace even the relative omnipotence of the United States ? What are the characteristics of the power dynamics of these three poles ?*

### KEYWORDS

*China; European Union; France; Geopolitics; International relations; Multilateralism; Power; Unilateralism; United Nations; United States*

### RESUMEN

***La geopolítica mundial está muy fragmentada  
Qué dinámica de poder para Europa, Estados Unidos y China ?***

*Cual es la recomposición de la geopolítica mundial, en la década de 2020 ? Después del fracaso del principio federalista, tiene todavía la Unión Europea un proyecto político ? Podría fragmentarse causa de un déficit de la unión política y de los crecientes desequilibrios económicos ? Sin contexto, Estados Unidos sigue siendo la superpotencia (política, militar, económica, científica y técnica), pero probablemente en decrecimiento continuo. Otra central área de la geopolítica mundial, puede China pretender sustituir a la omnipotencia de los Estados Unidos, incluso relativo ? Como considerar los relaciones de poder entre esos tres centros ?*

### PALABRAS CLAVE

*China ; Estados Unidos ; Francia ; Geopolítica ; Multilateralismo ; Naciones Unidas ; Potencia ; Relaciones internacionales ; Unilateralismo ; Unión Europea*

## INTRODUCTION

Toute généralité sur le système international au XXI<sup>e</sup> siècle est sujette à caution, car les évolutions géopolitiques dans le monde, depuis les grands bouleversements internationaux du tournant des années 1990, se sont complexifiées. Pourtant, il faut bien caractériser les dynamiques des principaux pôles de puissance : l'Europe, les États-Unis et la Chine.

Certes, en bonne méthode, il faudrait intégrer plusieurs autres parties prenantes, à commencer par la Russie et les grands pays asiatiques hors Chine comme l'Inde<sup>1</sup>, laquelle devient le pays le plus peuplé du monde<sup>2</sup>, outre cette cohorte complexe des pays dits émergents (le Brésil, des États de la péninsule Arabique, la Turquie...), dont les trajectoires, tout particulièrement depuis les années 1980, sont largement sinusoïdes et le statut très changeant. L'Afrique, dans sa diversité grandissante, de plus en plus importante pour l'Europe (immigration) et pour la Chine (économie), devrait également être convoquée. Mais, pour les besoins de l'exercice et par souci de simplification, on s'interrogera ici sur trois pôles majeurs, dans une double perspective historique et géopolitique : l'Union européenne, les États-Unis et la Chine. Leurs relations actuelles sont-elles durables ou ces pôles forment-ils plutôt un triangle géopolitique de plus en plus démembré ?

Rappelons que, durant les rapports Est-Ouest, l'« ancien monde » était artificiel, mais relativement stable. De fait, dès 1947 mais surtout dès 1949 (création de l'Alliance atlantique, fin du blocus de Berlin, création de la RFA<sup>3</sup>, accession de l'Union soviétique à la puissance atomique<sup>4</sup>, création de la RDA<sup>5</sup>), la division de l'Europe en deux était consommée et la bipolarité établie, et même observable avec le rideau de fer (1949), puis le mur de Berlin (1961)<sup>6</sup>. Cette bipolarité fut renforcée par le réarmement allemand en 1955, aussitôt suivi de la création du Pacte de Varsovie. Il est certain que la constitution de considérables arsenaux nucléaires américains et soviétiques a joué un rôle déterminant dans cette stabilité imposée, même si l'URSS n'a jamais souscrit à la stratégie de dissuasion adoptée par Washington, Londres et Paris (au moins, jusqu'en 1988, c'est-à-dire à la veille de son effondrement).

Les crises internes au bloc de l'Est (Berlin, 1953 ; Budapest, 1956 ; Prague, 1968 ; Pologne, décennie 1980) et au camp occidental (expédition de Suez, 1956 ; retrait de la France du commandement militaire intégré de l'OTAN, 1966 ; Initiative de défense stratégique, 1983), les guerres et conflits de décolonisation, les crises Est-Ouest (mur de Berlin, 1961 ; missiles nucléaires soviétiques à Cuba, 1962), les nombreux séismes au Proche et Moyen-Orient, etc., tous ces événements et ces chocs n'ont que rarement entamé le duopole américano-soviétique. Et même si les Nations unies étaient souvent entravées par le veto soviétique, des règles du jeu étaient énoncées et respectées (maîtrise des armements dès

---

1. Da Lage, Olivier, « L'Inde : quelle géopolitique régionale pour un géant démographique ? », *Population & Avenir*, n° 734, septembre-octobre 2017.

2. Dumont, Gérard-François, « Les dynamiques démographiques de l'Inde », dans : Brigitte Dumortier, Philippe Cadene (direction), *Inde : une géographie*, Paris, Armand Colin, 2015.

3. République fédérale d'Allemagne.

4. Premier essai nucléaire soviétique en 1949.

5. République démocratique allemande.

6. Dumont, Gérard-François, « Le mur de Berlin : vie, mort et héritage géopolitique », *Diploweb.com, La revue géopolitique*, 18 octobre 2009.

la décennie 1970, acte final d'Helsinki en 1975<sup>7</sup>). Le monde bipolaire n'excluait aucunement le multilatéralisme.

Et le début de l'essor économique remarquable de la Chine, à compter des années 1980, n'était pas encore perçu, dans ses conséquences politiques, comme un élément profondément perturbateur du système international. Le mouvement antimondialisation qui émerge au début des années 1980 (se dénommant altermondialisation en 1999) n'en était qu'à ses premiers pas. La mondialisation économique était alors prise non seulement pour une fin en soi, mais encore pour l'aboutissement même de l'histoire capitaliste<sup>8</sup>. De surcroît, elle était supposée « pacifiante » : on retrouvait là des échos de propos iréniques de Samuel Pizar, essayiste américain prônant dans les années 1970 la détente par le commerce avec l'Union soviétique (on sait ce qu'il en a été).

## LES REMISES EN CAUSE GÉOPOLITIQUES

Avant les bouleversements internationaux (1989-1991), apparaissaient pourtant des évolutions politiques, économiques et sociales, qui allaient s'accroître rapidement.

1) Le droit international se voyait malmené, voire violé, avec la complicité des gouvernements ou à cause de leur impuissance : les politiques d'ingérence enfonçaient un coin dans ce droit international, en revendiquant l'urgence humanitaire, dans le sillage d'actions caritatives privées (ONG)<sup>9</sup>. Ces interventions très médiatisées, qui pouvaient tourner à la catastrophe... humanitaire, étaient accusées de servir d'« alibi démocratique » pour des pays européens empêtrés dans de lointains conflits armés, locaux ou régionaux<sup>10</sup>. Plus tard, l'exemple le plus frappant en la matière restera la guerre contre la Serbie dans l'affaire du Kosovo, en 1999<sup>11</sup>.

2) Les économies des « pays émergents », dénomination de l'époque, semblaient pouvoir constituer à terme des pôles sous-régionaux, la dynamique de la mondialisation aidant.

3) Les migrations internationales devenaient de plus en plus fréquentes<sup>12</sup> (voir figure 1, pour la situation actuelle) et voyaient l'émergence de nouveaux acteurs géopolitiques, les diasporas<sup>13</sup>.

4) Enfin, les énergies renouvelables étaient dans une phase balbutiante.

---

7. Ce document, signé par les États-Unis, le Canada, l'URSS et les États européens (moins l'Albanie), contient des engagements conjoints couvrant trois thèmes : la sécurité en Europe, les droits de l'homme et le développement de la coopération entre les États. Une liste de dix principes, régissant le comportement des États les uns envers les autres et à l'égard de leurs ressortissants, synthétise les ambitions de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Ce texte consacre la période de la « détente » (seulement dénommée « coexistence pacifique » par les Soviétiques).

8. « The end of history ? », de Francis Fukuyama, a été publié dès 1989 dans la revue *The National Interest* (n° 16, été 1989), p. 3-18, avant de donner lieu à la publication de l'essai *La fin de l'histoire ou le dernier homme*, Paris, Flammarion, 1992.

9. Védrine, Hubert, « Droit d'ingérence, démocratie, sanctions. Refonder la politique étrangère française », *Le Monde diplomatique*, décembre 2000. Et, pour une vue d'ensemble favorable à l'action humanitaire, Szurek Sandra, Eudes Marina, Ryfman Philippe (direction), *Droit et pratique de l'action humanitaire*, Paris, LGDJ, 2019.

10. Garcin, Thierry, « Les impasses de l'ingérence », *Défense*, n° 73, septembre 1996.

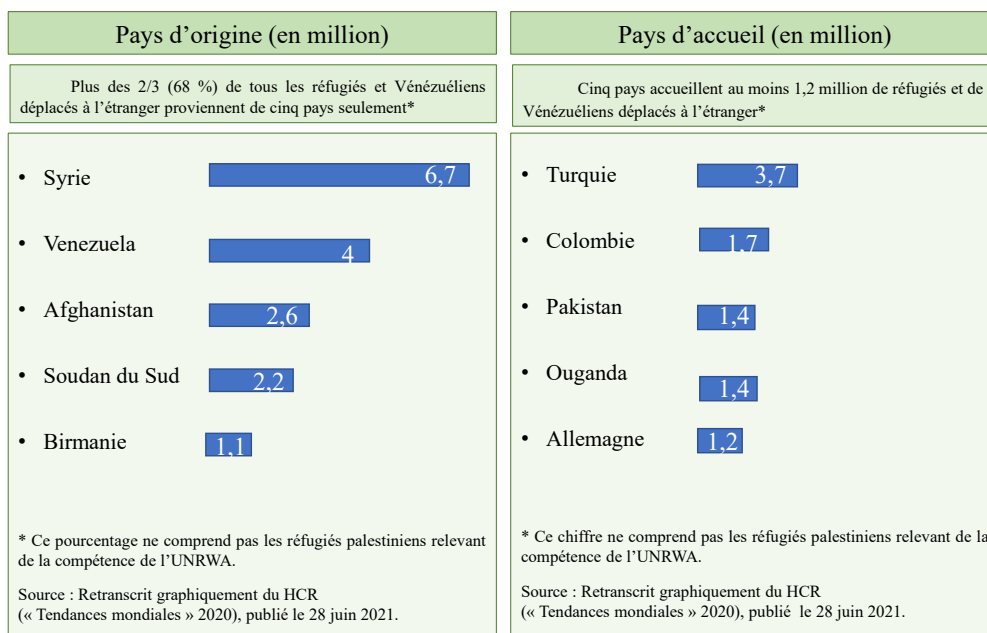
11. Garcin, Thierry, « La mise en condition des opinions publiques européennes dans le conflit du Kosovo (1999) », dans : Ricalens, Philippe (direction), *La manipulation à la française*, Paris, Economica, 2003.

12. L'Agence des Nations unies pour les réfugiés ou Haut Commissariat pour les réfugiés (UNHCR) travaille dans 135 pays : réfugiés relevant de la compétence du HCR : 20,7 millions de personnes ; Palestiniens (UNRWA) : 5,7 millions ; demandeurs d'asile : 4,1 millions ; Déplacés (à l'intérieur de leurs frontières) : 48 millions (chiffres de juin 2021).

13. Dumont, Gérard-François, *Démographie politique, Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007.

Quant à Internet, il se développe véritablement dans les foyers à compter de la fin des années 1990.

**Figure 1. Réfugiés et déplacés dans le monde : principaux pays d'accueil et d'origine**



Trois décennies après la fin de l'URSS et au cœur des années 2020, trois questions majeures se posent. L'Europe restera-t-elle une puissance seulement économique ? Les États-Unis, unique superpuissance, sont-ils durablement affaiblis ? Ambitieuse mais sans réels appuis internationaux et curieusement solitaire dans sa politique de conquête, la Chine est-elle vraiment destinée à remplacer la puissance américaine ?

## L'EUROPE RISQUE-T-ELLE UN MORCELLEMENT ?

Réuni à lui-même lors des bouleversements internationaux de 1989-1991, qui s'achèvent par la disparition de l'Union soviétique, le Vieux Continent présente un paysage géopolitique particulièrement complexe.

### Des déséquilibres économiques majeurs

Les décennies 1990 et 2000 modifièrent grandement la précédente stabilité apparente des rapports Est-Ouest, et d'abord en Europe. Le projet fédéral du traité de Maastricht (entré en vigueur en 1993) avait cru possible l'unité politique de l'Europe, en profitant d'élargissements nombreux (16 en une seule période de 18 ans, par exemple, voir encadré 1). Or, ces élargissements présentaient notamment l'inconvénient de raviver ou d'exacerber des revendications minoritaires et indépendantistes (ex-Europe de l'Est, Catalogne espagnole, Écosse britannique...).

### Encadré 1. Les élargissements de l'Union européenne : un défi non relevé

Le train des élargissements des années 2000 est saisissant, traduisant sans conteste un phénomène d'*ubris* (démensure).

Rappelons que, de 1957 (traité de Rome) à 1989-1991 (chute du mur de Berlin, chute des régimes communistes à l'Est, unification de l'Allemagne, autodissolution du Pacte de Varsovie, mort de l'URSS), les élargissements avaient été peu nombreux et précautionneux : Danemark, Irlande et Royaume-Uni en 1972 (« Europe des 9 ») ; Grèce en 1981 (« Europe des 10 ») ; Espagne et Portugal en 1986 (« Europe des 12 »). Après les compréhensibles élargissements de 1995 (Autriche, Finlande, Suède, bien préparés), 10 pays intégrèrent en une seule vague l'Union européenne en 2004, dont 1) Chypre, qui n'est pas souverain sur l'entièreté de son territoire depuis l'occupation militaire turque de 1974 sur 38 % de son sol ; 2) trois anciennes républiques socialistes soviétiques, à savoir les États baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie). Ces dix furent suivis en 2007 par la Bulgarie et la Roumanie (officiellement réputées ne pas remplir toutes les conditions de l'adhésion, prescrites en 1993 par les « critères de Copenhague »<sup>1</sup>).

Bien sûr, il y avait des arguments objectifs à cette geste d'une grande Europe. La Communauté économique européenne (CEE) avait profité de la division de l'Europe en deux (les « Trente Glorieuses »<sup>2</sup>) ; les peuples de l'Est avaient souffert du joug soviétique (dette morale) ; il s'agissait d'arrimer les anciens pays satellites au monde occidental ; on agrègerait de nouveaux clients (élargissement du marché intérieur) ; enfin, avec 500 millions d'habitants (avant le Brexit), l'Union européenne atteindrait une masse critique satisfaisante face aux grands ensembles économiques de la planète (Amérique du Nord, Chine, Inde, etc.).

Sans doute, ces élargissements si précoces et massifs constituaient un péché d'orgueil : « Vous allez nous ressembler ». Or, ces sociétés renaissaient tout juste à elles-mêmes.

1. Voir le site Europa de l'Union européenne, [https://eur-lex.europa.eu/summary/glossary/accession\\_criteria\\_copenhague.html?locale=fr](https://eur-lex.europa.eu/summary/glossary/accession_criteria_copenhague.html?locale=fr)

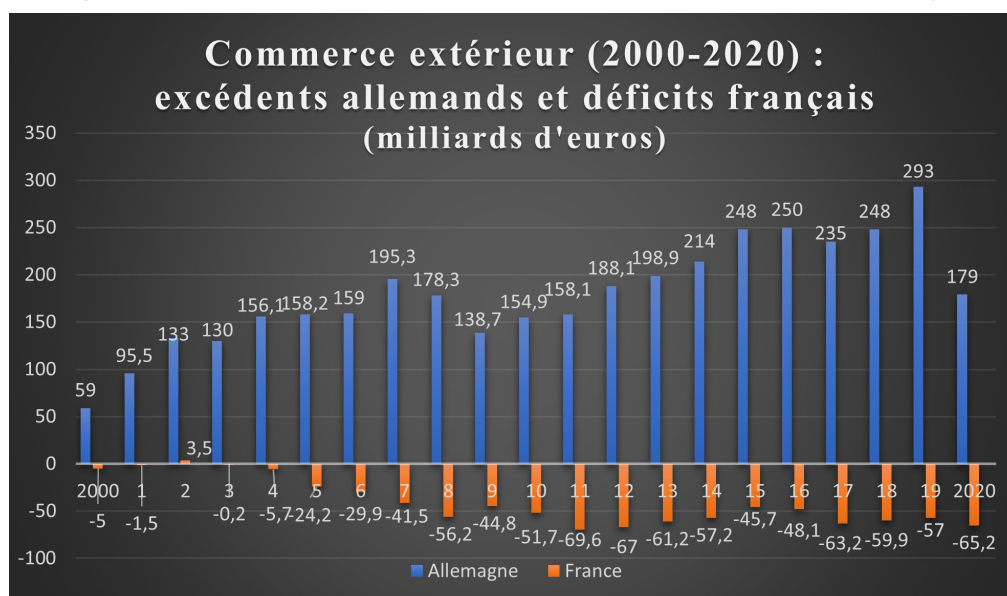
2. Non de 1945 à 1975 mais, dans les faits, de 1948 (plan Marshall) à 1973 (premier choc pétrolier).

Ce processus d'élargissement représentait un double défi, qui trahissait une bonne part d'utopie. D'abord, transformer à marche forcée (« Il n'y a pas de plan B ») une construction économique, la valeureuse et résistante Communauté économique européenne (CEE), en un pouvoir politique unitaire ; ensuite, assimiler par capillarité (croyait-on) les peuples de l'ex-Est, si divers pourtant, à la vision œcuménique de la « mondialisation heureuse ». Bref, les faire passer sans transition (et notamment sans la nécessaire refondation préalable de leur intérêt national) de la « souveraineté limitée » (doctrine Brejnev de 1968, imposée par Moscou au lendemain du Printemps de Prague) à une « souveraineté transférée » à Bruxelles. De surcroît, autre ferment de fragmentation, les États existants avaient vocation à devenir des États fédérés d'un État fédéral européen, promis mais plus qu'hypothétique et qui semblait participer d'une construction de l'esprit. L'histoire ne pouvait y trouver son compte, les idiosyncrasies des peuples n'évoluant pas mécaniquement, et ni rapidement ni sur injonction. La durée d'une génération est toujours courte. Il n'y a donc pas eu d'effet de cliquet entre l'Europe économique (CEE) et l'Europe politique (UE), d'autant que les pays des cinquièmes et sixièmes élargissements avaient d'abord adhéré à l'OTAN<sup>14</sup>, sachant l'Union européenne en incapacité d'assurer leur sécurité.

14. Dumont, Gérard-François, Verluise Pierre, *Géopolitique de l'Europe de l'Atlantique à l'Oural*, Paris, PUF, 2016.

De surcroît, l'Europe de l'Ouest se désindustrialisait (sauf, notamment, l'Allemagne qui retrouvait son bassin historique en Europe centrale, comme prévu<sup>15</sup>). Elle se transformait en société de services, déséquilibre partiellement compensé par des secteurs de pointe ou performants (aéronautique, espace, industries pharmaceutiques, armements, grande distribution, etc.). Plus grave, compte tenu du socle franco-allemand qui avait permis la construction européenne, l'écart grandissant entre les économies allemande et française provoquait des conséquences politiques notables : une politique étrangère<sup>16</sup> se peut difficilement ambitieuse sans une économie intérieure saine et un commerce extérieur dynamique. Une comparaison sur vingt ans entre les excédents allemands et les déficits français suffit à l'illustrer (voir figure 2). En 2019, l'Allemagne représentait 8,4 % des exportations mondiales, la France 3 %. Si l'Allemagne restait le premier partenaire économique de la France, la réciproque n'était plus vraie. La question allemande reste la question européenne par excellence, ne fût-ce que par ses relations stratégiquement ombilicales avec les États-Unis. « Les États-Unis n'ont pas de meilleur ami au monde que l'Allemagne », a lancé en 2021 le secrétaire d'État américain Antony Blinken (ce qui -sic- a dû aller droit au cœur du Royaume-Uni).

**Figure 2. Commerce extérieur : excédents allemands, déficits français**



Sources : 2000-2016 : Benjamin Pelletier, avec son aimable autorisation (chiffres légèrement arrondis), « Décrochage de la France par rapport à l'Allemagne : deux facteurs méconnus », *Gestion des risques interculturels*, 16 novembre 2016, <https://gestion-des-risques-interculturels.com/pays/europe/france/dcrochage-de-la-france-par-rapport-a-lallemagne-deux-facteurs-meconnus/>; 2016-2020, chiffres officiels.

15. Garcin, Thierry, « L'Allemagne dominera-t-elle le continent ? », *Les Grandes questions internationales depuis la chute du mur de Berlin*, Paris, Economica, 2<sup>e</sup> éd., 2009.

16. Dumont, Gérard-François, « La puissance de la France sous le président Macron », in : Paul-Ludwig Weinacht et Tilman Mayer, *Gewaltenteilung. Grundsätzliches – Historisches – Aktuelles*, Stuttgart, Franz Steiner-Verlag, 2021.

## Une désunion politique

La tendance lourde vers des régimes autoritaires issus d'élections démocratiques s'est confirmée sur le Vieux Continent<sup>17,18</sup>. Les causes sont connues et cumulatives : discrédit de la classe politique, montée de l'abstention, radicalisation des extrêmes, violence des réactions sur les réseaux sociaux, unité nationale et solidarité sociale déclinantes, remise en cause d'institutions traditionnelles formelles ou informelles (l'école, la famille, l'Église, le mariage, l'autorité judiciaire, les médias, etc.). Dans plusieurs pays, la disparition des alternances possibles entre grands partis de droite et de gauche (avec leurs alliés respectifs du moment), prouvait déjà le fractionnement du paysage politique.

Les difficultés de l'Italie à finalement sortir du « compromis historique »<sup>19</sup> et la multiplicité de ses expériences malencontreuses (Silvio Berlusconi a été réélu de nombreuses fois) ou chaotiques (Mouvement 5 étoiles, etc.) auraient dû retentir comme un avertissement à l'échelle européenne. Elles illustraient à l'envi, et sur une longue période, cet émiettement et cette versatilité des comportements politiques. En France, l'érosion très sensible de la fonction présidentielle depuis 2007, dans un régime à la tendance pourtant semi-présidentieliste, paraissait aussi un autre signe inquiétant. De même pour l'adoption du quinquennat, au terme d'un référendum ayant enregistré en 2000 une abstention de presque 69 %, provoquant l'inversion du calendrier électoral (les législatives succédant à la présidentielle) et la dévalorisation inévitable du Parlement.

Il est vraisemblable que des évolutions plus profondes ont ajouté au trouble identitaire des individus, perçu avec acuité et prémonition dans les années 1990 par la sociologue Dominique Schnapper, qui appelait à la « communauté des citoyens » mais parlait du citoyen « multicartes », dont les allégeances variaient en fonction des sujets, des interlocuteurs et des contextes<sup>20</sup> : « Les ayants droit ne sont pas les citoyens ». L'auteur avait bien souligné combien l'école primaire permettait l'apprentissage de la vie en collectivité, véritable ciment, préalable intégrateur à la vie en société. Aujourd'hui, à l'inverse, les revendications des nombreuses « minorités », qui prétendent souvent à des droits spécifiques et souvent « excluants » (exorbitant du droit commun), participent de cet affaiblissement du lien social. L'exaltation souvent orgueilleuse de ses propres particularismes tient alors lieu de brevet de bonne conscience. L'arrivée de vagues successives d'immigrés<sup>21</sup>, parfois considérables (Allemagne, 2015), a joué un rôle connu dans cette désorganisation sociétale, fréquemment violente, par-delà le radicalisme islamiste terroriste. On pourrait donc dire que la société de masse ne fait plus corps avec elle-même, fissurant la cohésion sociale et provoquant des passions groupusculaires, à l'exemple de la contestation de l'autorité légitime (attaques contre les forces de l'ordre en particulier).

Une étude fouillée sur la France a bien mis en relief ces phénomènes puissants ; elle est justement intitulée : « Dans la mondialisation, la France a coupé ses amarres »<sup>22</sup>. Parmi bien d'autres facteurs examinés, l'auteur souligne : sur le plan *institutionnel*, la privatisation de services publics, la fin de la méritocratie par l'école et les effets négatifs de la

17. Garcin, Thierry, « Vers une Europe de plus en plus fragmentée », 24 août 2011. Et, *ibid.*, « Feu l'Union européenne ? », *Diploweb.com, La revue géopolitique*, 4 septembre 2013.

18. Mais aussi ailleurs, selon des procédures électorales souvent contestées : Brésil, Inde, Philippines, Turquie, Venezuela, sans oublier l'Asie centrale ex-soviétique ou l'Afrique.

19. Alliance *de facto* dans les années 1970 entre la Démocratie chrétienne et le Parti communiste italien (partage du pouvoir).

20. Schnapper, Dominique, *La Communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, « NRF Essais », 1994, 240 p.

21. Dumont, Gérard-François, « L'immigration en Europe. Quelle évolution démographique ? Quelles dynamiques géographiques ? Quels facteurs géopolitiques ? », *Les analyses de Population & Avenir*, n° 5, décembre 2019. <https://doi.org/10.3917/lap.005.0001>

22. Vermeren, Pierre, *Le Débat* (« Quarante ans »), n° 210, mai-août 2020, p. 96-109. Ce fut l'ultime numéro de la revue.

suppression du service militaire ; sur le plan *social*, l'abaissement des classes moyennes, la fin de la notion d'honneur, l'échec de l'assimilation des immigrés et la « civilisation du loisir » ; sur le plan *professionnel*, la faillite de l'apprentissage et le manque de main-d'œuvre qualifiée<sup>23</sup> ; on pourrait ajouter un double échec de la formation professionnelle, initiale et continue.

On n'écartera pas non plus, dans un domaine d'une rare complexité, l'influence des « révolutions » génétiques, par les gouffres éthiques et les problématiques humaines et sociales sur lesquels elles débouchent : identité de genre, procréation pour autrui, filiation, descendance, composition de la cellule familiale, héritage... Ces nouveaux facteurs sociétaux, scientifiquement exponentiels, ont sans doute accentué cette fracturation de la pensée individuelle et de la conscience collective.

Parallèlement, l'effondrement du projet fédéraliste européen, mobilisateur dans ce qu'il pouvait avoir d'idéologique et de « totalisant », a contribué fortement à cette évolution, récemment accentuée par les effets du Brexit suite au référendum britannique de juin 2016. L'existence de gouvernements élus mais « illibéraux » et autoritaires, surtout remarquable dans l'Europe anciennement communiste, apparaît comme une tendance de fond. Dans certains pays, les violations<sup>24</sup> ont été nombreuses : promulgation de lois rétroactives, mainmise sur la justice (juges nommés par l'exécutif, violation du principe de l'inamovibilité des juges...), contrôle de la presse, lutte contre la corruption *a minima* et organisation juridique de l'impunité, réforme discrétionnaire de tribunaux constitutionnels, encadrement forcé des ONG.

Cette nouvelle situation a abouti au paradoxe suivant, véritable aporie institutionnelle : d'actuels pays membres de l'Union européenne ne pourraient pas présenter leur candidature à Bruxelles, au motif qu'ils ne respectent pas les prérequis, à savoir le respect de l'État de droit. Or ce dernier est une condition essentielle du régime démocratique, parmi une dizaine d'autres. Et comme nulle exclusion de l'Union européenne n'est prévue par les traités, les sanctions maximales portent sur la suspension du droit de vote au Conseil des ministres, laquelle nécessite un vote à l'unanimité (moins le pays défaillant).

Une impasse parallèle risque d'ailleurs de se présenter, à supposé qu'un pays veuille sortir de l'euro (19 membres de l'Union européenne sur 27 font partie de la zone euro). Le traité de Copenhague (2007, entré en vigueur en 2009) prévoit bien la sortie d'un pays membre de l'Union européenne (ainsi, du Royaume-Uni), mais ne prévoit pas qu'on puisse sortir de l'euro... sans sortir de l'UE. Or, il est tout à fait possible que, pour des raisons impérieuses le moment venu, un État veuille suspendre sa participation à la zone euro (pour une durée déterminée ou non) ou en sortir.

Cette poussée des populismes partisans et gouvernementaux entraîne des conséquences importantes non seulement pour le corps électoral (abstention, vote pour les extrêmes...), mais aussi pour le corps social, d'autant plus que les différentes variantes du populisme s'expliquent souvent par des raisons historiques propres à chaque pays (voir encadré 2). Il y a donc populisme et populisme.

---

23. On relira avec profit l'étude du très regretté Laurent Chamontin, disparu en 2020, « Why Chaos is here to Stay », *Journal of Political Risk*, vol. 7, n° 5, May 2019.

24. Même la France ne respecte pas toujours les traités qu'elle a signés ; par exemple, elle a violé la Charte européenne de l'autonomie locale par la loi de 2015 fusionnant les régions, ce qui a d'ailleurs été dénoncé par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe dans son rapport sur « La démocratie locale et régionale en France », mars 2016 ; cf. Doré, Gwénaél, « Les nouvelles régions en France. Un projet réfléchi ? Des fusions probantes ou non ? », *Les analyses de Population & Avenir*, n° 32, mai 2021. De même, le président Macron a condamné l'arrêt du 15 juillet 2021 de la Cour de justice de l'Union européenne affirmant que les militaires des États membres sont assujettis au même droit du travail que n'importe quel travailleur (35 heures pour la France), sauf en opérations.

## Encadré 2. Les principaux ressorts du populisme

Prétention à représenter les véritables aspirations du peuple (légitimité morale revendiquée), à se vouloir la masse des honnêtes gens (le peuple détient une vérité innée), avec des solutions simples (exaltation du sens commun), globales et garanties (promesse de réussite). Exploitation du thème du déclin, d'un passé glorieux ou idéalisé, avec des arguments d'autorité. Instrumentalisation de l'exaspération du « petit peuple » et de la « petite droite d'ordre ». Instauration de peurs collectives, dénonciation des institutions et des partis traditionnels. Opposition à des acteurs disqualifiés par principe : les élites, les intellectuels, les technocrates, les experts, les fonctionnaires et les oligarchies (d'une façon générale, une vision « anti-système »). Promotion d'un État autoritaire, incarné par un dirigeant salvateur - figure tribunicienne. Logique clientéliste. Recours fréquent à la démocratie directe (référendums, proportionnelle intégrale...). Méfiance à l'égard de l'étranger<sup>1</sup>.

1. Hermet Guy, « Permanences et mutations du populisme », *Critique*, n° 776-777, 2012/1-2 ; Reynié Dominique (direction), 2022. *Le risque populiste en France. Un indicateur de la protestation électorale*, Paris, Fondation pour l'innovation politique, 2019.

Enfin, les revendications indépendantistes sont d'une importance capitale<sup>25</sup>. Si le mouvement indépendantiste catalan avait paru freiné par le « non » à l'indépendance lors du référendum écossais de 2014 (55 % de non), il était entendu que toute région se détachant par voie de négociation ou autre d'un pays membre de l'UE devrait faire acte de candidature à Bruxelles, comme s'il s'agissait d'un pays tiers. Après le Brexit, une république écossaise indépendante n'aurait pas à subir le veto britannique, mais ce serait le cas de la Catalogne au moins de la part de Madrid. Les Baléares ne doivent pas être oubliées, historiquement liées à la Catalogne et économiquement viables grâce au tourisme (petit mouvement indépendantiste, peut-être « rattachiste » à terme à la Catalogne). Un État basque espagnol indépendant, les nationalistes revendiquant une partie de la Navarre et le Pays basque français<sup>26</sup>, serait exposé à la même impasse communautaire, les nouvelles adhésions exigeant l'unanimité (voir encadré 3).

L'Union européenne, apparaît donc comme une puissance seulement économique, peu soudée et sans projet politique après l'échec (d'ailleurs largement annoncé) du fédéralisme. On n'oubliera pas non plus la fragmentation démographique, même si le processus d'hiver démographique est général dans l'Union européenne<sup>27</sup>, ou les questions qui se posent dans d'autres pays européens non membres de l'Union<sup>28</sup>. À ce stade, il faut désormais examiner l'évolution des États-Unis, principal allié de l'Union européenne.

25. Sans oublier les questions d'autonomie (cf. Dumont, Gérard-François, « La Corse et l'indivisibilité de la République française », *Les analyses de Population & Avenir*, n° 2, décembre 2018) ou d'autres questions touchant à l'indépendance d'un pays de l'outre-mer français (Doumenge, Jean-Pierre, « Nouvelle-Calédonie : quelle géopolitique des populations ? », *Population & Avenir*, n° 737, mars-avril 2018).

26. Pour la France, lire Loyer, Barbara. « Identités et pouvoir local : le cas de la revendication d'un département Pays basque », *Hérodote*, vol. 110, n° 3, 2003, p. 103-128. Sur l'ensemble de la vie politique espagnole, se reporter à Pellistrandi, Benoît, « L'Espagne face à elle-même. Démocratie et question nationale », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, vol. n° 74, n° 2, 2002, p. 57-71.

27. Dumont, Gérard-François, « La population de l'Union européenne : caractéristiques, prospective et enjeux géopolitiques », *Les analyses de Population & Avenir*, n° 10, décembre 2019.

28. Comme l'Ukraine ; cf. Chamontin, Laurent, « Ukraine : évolutions géopolitiques et imbroglio territorial », *Population & Avenir*, n° 744, septembre-octobre 2019.

### Encadré 3. Des tendances indépendantistes nombreuses et complexes

- Au lendemain du « non » écossais de 2014 (consultation autorisée par Londres, cela ne sera pas forcément le cas pour la suivante), les nationalistes catalans avaient reporté leur propre référendum, les régionales de 2015 leur assurant ensuite une nette majorité de sièges mais non de voix. Le référendum inconstitutionnel et irrégulier de 2017 donna 90 % de « oui » (57 % d'abstention).
- En 1993, la Bavière avait difficilement ratifié le traité de Maastricht (fédéralisme européen)<sup>1</sup> : la nouvelle UE n'avait pas à lui retirer des pouvoirs qu'elle détenait « depuis mille ans » (État libre de Bavière).
- La Hongrie accorde des passeports et des droits de vote aux Magyars hors frontières, conséquence du démantèlement de l'empire austro-hongrois (traité de Trianon, 1920).
- Au terme du référendum de 2008 (75 % des voix), le Groenland danois (57 000 personnes) profite d'un statut d'autonomie renforcée (*Self Rule*) et, depuis sa mise en œuvre de 2009, serait seul à décider de son indépendance par simple référendum, le moment venu.
- Le Kosovo, ancienne province autonome serbe, s'est autoproclamé indépendant en 2008 mais n'est pas reconnu par cinq États de l'UE (Chypre, Espagne, Grèce, Roumanie, Slovaquie).
- De vives inquiétudes se portent sur le devenir de la Belgique comme État unitaire (les fédérations bipartites sont particulièrement fragiles<sup>2</sup>).
- Le fractionnement à moyen terme de la Bosnie-Herzégovine, dont le mécanisme politique d'une rare complexité ne dépend que d'un accord américano-post yougoslave (Dayton, 1995), n'est pas non plus à exclure par principe.
- L'adhésion de l'Ukraine à l'Alliance atlantique précipiterait logiquement sa partition au profit de la Russie (régions de Donetsk et de Lougansk), la Crimée ayant déjà été annexée en 2014 par Moscou.
- La Russie a déjà redessiné *de facto* des frontières internationales à l'extérieur de ses frontières nationales mais à l'intérieur de l'ex-URSS, selon des procédures d'ailleurs variées : Transnistrie moldave ; appui diplomatique et base militaire en Arménie et question du Haut-Karabagh<sup>3</sup> rattaché à l'Arménie après la guerre de 1990-1994, puis recomposé au profit de Bakou après la guerre arméno-azerbaïdjanaise de 2020 ; Abkhazie et Ossétie du Sud géorgiennes autoproclamées indépendantes ; annexion de la Crimée.

Le réaménagement des frontières en Europe, de gré ou de force, n'est donc pas terminé.

1. L'article 23 de la Loi fondamentale de l'Allemagne est explicite en matière de répartition des pouvoirs entre l'État fédéral et les États fédérés, [https://www.bundestag.de/resource/blob/189762/f0568757877611b2e434039d29a1a822/loi\\_fondamentale-data.pdf](https://www.bundestag.de/resource/blob/189762/f0568757877611b2e434039d29a1a822/loi_fondamentale-data.pdf)

2. Il y a néanmoins une petite communauté belge germanophone (76 000 personnes), depuis 1920 ; Sägesser, Caroline, et David Germani. « La Communauté germanophone : histoire, institutions, économie », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1986, n° 1, 2008.

3. Ardillier-Carras, Françoise, Dumont, Gérard-François, « La guerre pour quelles frontières ? L'exemple du Haut-Karabagh dans le sud Caucase », *Les analyses de Population & Avenir*, n° 30, décembre 2020.

## LA SUPERPUISSANCE DES ÉTATS-UNIS VA-T-ELLE S'AMOINDRIR ?

La présidence Trump (20 janvier 2017 - 20 janvier 2021), avec le slogan *America first* avait accentué le mouvement de repli des États-Unis dans le monde. Mais cette tendance à l'unilatéralisme ou à l'isolationnisme est beaucoup plus ancienne : les huit ans de la présidence républicaine Bush fils (20 janvier 2001 - 20 janvier 2009), puis les huit autres de la présidence démocrate Obama (20 janvier 2009 - 20 janvier 2017), l'avaient également illustrée.

### Un rapport au monde de plus en plus sinusoïde

La présence au monde des États-Unis, qui jouissent encore du statut d'unique superpuissance complète (politique, militaire, économique, scientifique et technique, culturelle...), a toujours connu des mouvements de balancier entre le multilatéralisme, l'unilatéralisme et l'isolationnisme. Ce n'est donc pas nouveau. La liste des abstentions ou retraits volontaires des États-Unis serait longue. Entre autres et pour mémoire, la doctrine Monroe (1823), l'absence de réelle politique de colonisation (à l'exception des Philippines et de Cuba), l'entrée tardive dans la Grande Guerre (avril 1917), les lois dites de neutralité (1935-1937, 1939, *Cash and carry*<sup>29</sup>), la doctrine Roosevelt de « non-belligérance » (juin 1940), l'entrée tardive dans la Seconde Guerre mondiale finalement décidée en réponse à l'attaque du Japon (décembre 1941), même si la Charte de l'Atlantique d'août 1941 (Roosevelt-Churchill) avait déjà appelé à la destruction définitive « de la tyrannie nazie ».

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la même tendance est observée, quoique la division de l'Europe en deux et la menace communiste dans divers continents aient provoqué un engagement massif et frontal américain, avec la constitution de réseaux d'alliés. Quelques rappels de cette tendance unilatérale des États-Unis : le refus de l'Organisation internationale du commerce (1948), l'abandon de l'étalon or (1971), l'opposition aux Accords de Lomé (CEE) et à la Zone franc, la volonté (inaboutie) d'imposer un Accord multilatéral sur les investissements (OCDE, 1998), divers retraits périodiques d'organisations internationales, une politique unilatérale de sanctions, l'imposition de lois extraterritoriales, la non-signature de la convention de Montego Bay sur le droit de la mer (1982), la non-ratification du protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (1997), la sortie unilatérale du traité ABM (antimissiles, 2002), la sortie sans aucune concertation d'Afghanistan (août 2021), etc. Bref, l'*America first* du président Trump, relayant lui-même mot pour mot le président Reagan, n'a rien de nouveau et répond à une nécessité : les priorités sont d'abord internes. L'*America is back* de Biden, président depuis janvier 2021, n'y déroge pas<sup>30</sup>.

Certes, plus qu'une autre, la présidence Trump (20 janvier 2017 - 20 janvier 2021) a mis à mal le droit international, sachant que si l'unilatéralisme peut être justifié (la France l'a pratiqué avec succès à certains moments<sup>31</sup>), l'isolationnisme enfonce un coin dans le système international, puisqu'il cherche à nuire aux accords des autres grands partenaires. Donald Trump était dans son droit de se retirer du Traité transpacifique (TPP), de

29. « Payer comptant et emporter aussitôt » : clause et pratique isolationniste permettant aux États-Unis de vendre à cette condition des marchandises et des armes à des pays belligérants (1939).

30. Comme montré début septembre 2021 par la rupture par l'Australie du contrat d'achat de sous-marins français et la création dans la foulée de l'alliance Australie-Royaume-Uni-États-Unis (AUKUS).

31. Exemples : jusqu'en 1991, la France n'avait pas signé le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP, adhésion effective en 1992), tout en respectant ses dispositions depuis 1968. De même, la France n'a jamais respecté les résolutions de l'Onu concernant Mayotte ; cf. Dumont, Gérard-François, « Mayotte, une exception géopolitique mondiale », *Outre-Terre*, revue française de géopolitique, n° 11, 2005.

l'Unesco, du financement de l'aide aux réfugiés palestiniens (*United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East*, UNRWA), du traité sur les Forces nucléaires intermédiaires (FNI), du financement de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du traité Ciel ouvert, etc. Mais c'était fracturer le système international que de quitter le traité sur le climat (les États-Unis sont, après la Chine, le deuxième pollueur de la planète) ou l'accord sur le nucléaire militaire iranien. La situation était d'autant plus compliquée que le président Trump n'était pas un anti-multilatéraliste (il privilégiait le bilatéralisme), qu'il n'était pas non plus toujours unilatéraliste ou isolationniste (il était fréquemment interventionniste). Mais même si Donald Trump n'est plus Président, le mal est fait. Car, comment être plus légaliste que le roi, quand le roi ne respecte pas la loi ? Son bilatéralisme interventionniste ne doit donc pas être oublié, d'autant plus qu'il a donné et qu'il donnera des idées aux autres.

### La présidence Biden : nouveau ou transition ?

Quant à la présidence Biden, elle ne pourra évidemment être jugée sur pièces qu'à la fin du mandat (20 janvier 2025). Mais les priorités initialement annoncées du président sont internes : « guérir », « réunir », « restaurer », « rendre sa fierté » au peuple américain (discours d'investiture, 20 janvier 2021). Il s'agit de la lutte contre la pandémie du coronavirus, de la réactivation du système de santé et de la relance économique. Or, les vulnérabilités structurelles ne disparaîtront pas avant longtemps. Pour n'évoquer que les inégalités sociales criantes, sans parler de l'immigration, de la criminalité de droit commun<sup>32</sup> et de la question noire - béance sociale -, quelques chiffres suffisent. En 2020, 400 milliardaires représentaient 19 % du PIB des États-Unis (7 % en 2010), tandis que les 10 % les plus riches accaparaient la moitié des revenus de la nation. 35 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté, 30 millions étaient dépourvues d'assurance maladie, 10 millions dépendaient de *Medicare* (sur une population de 328 millions d'habitants<sup>33</sup>).

Les premières décisions du président Biden ont été particulièrement instructives. Si les États-Unis restent dans l'Organisation mondiale de la santé (OMS, annulant le retrait envisagé par le président Trump en 2020) et tentent de reprendre les négociations avec l'Iran mais sous conditions, s'ils ont prolongé le traité américano-russe New Start sur les armements nucléaires, s'ils ne se retireront pas de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)<sup>34</sup> et réintégreront sous conditions l'Accord de Paris sur le climat (2015), s'ils ont suspendu le différend Boeing-Airbus, ils resteront comme auparavant en dehors de la Cour pénale internationale (CPI), ne paraissent pas vouloir supprimer ou alléger les lois extraterritoriales ni réintégrer le Traité transpacifique (TPP) et continueront à protéger les « GAFAM » (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft), fer de lance de la puissance américaine.

S'ils renouent avec la solution à deux États au Proche-Orient (Israël-Palestine) et s'ils ont rétabli le financement de l'UNRWA, ils ne redéplaceront pas l'ambassade américaine de Jérusalem à Tel Aviv. Homme de sa génération, le président Biden considère la Russie comme « la plus grande menace pour les États-Unis ». Enfin, bien qu'il ait du sang irlandais, son attrait pour les questions européennes est minime, ce qui était déjà le cas des trois présidents précédents (Bush fils, Obama, Trump), soit depuis... le début du XXI<sup>e</sup> siècle. Avec la présidence Biden, c'est peut-être un multilatéralisme, mais prudent, moyennant des contreparties, incomplet et sous réserve d'inventaire. Sa tâche

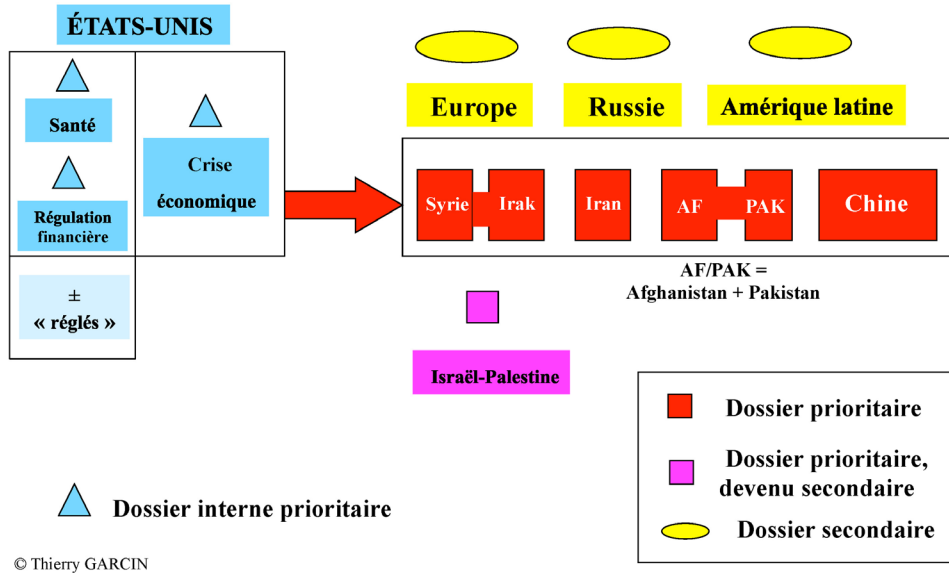
32. Taux d'homicides aux États-Unis pour 100 000 habitants en 2019 : 5 % (FBI, <https://ucr.fbi.gov/crime-in-the-u.s/2019/crime-in-the-u.s.-2019/topic-pages/murder>). Comparé pour la même année au taux français de 1,28 % (Eurostat, [https://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=crim\\_off\\_cat&lang=en](https://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=crim_off_cat&lang=en)).

33. Chiffres du Bureau du recensement américain.

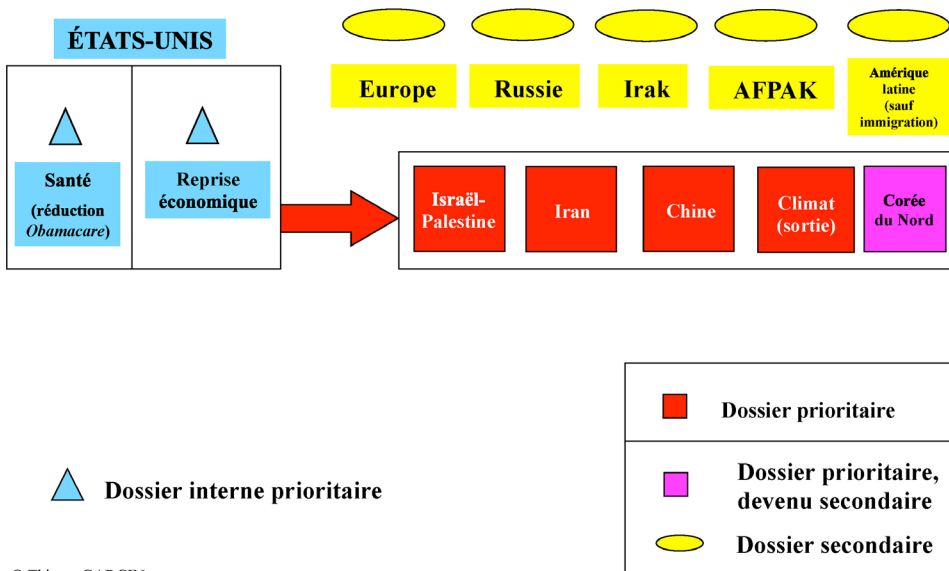
34. Explications dans McBride, James, Chatzky, Andrew, Siripurapu, Anshu, « What's next for the WTO? », Council on Foreign Relations, June 14, 2021 (updated).

de président consiste à resserrer les rangs des alliés européens et asiatiques, à réduire le pouvoir de nuisance de la Russie et à affronter la nouvelle puissance chinoise (voir figures 3, 4 et 5).

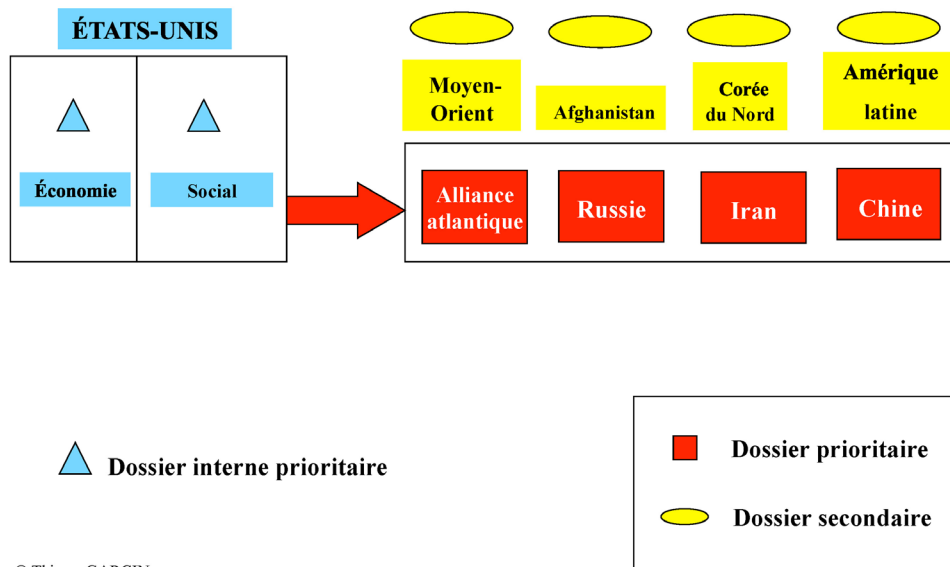
**Figure 3. Hiérarchie des priorités de la présidence Obama ( 20 janvier 2009 - 20 janvier 2017)**



**Figure 4. Hiérarchie des priorités de la présidence Trump (20 janvier 2017 - 20 janvier 2021)**



**Figure 5. Hiérarchie des priorités de la présidence Biden (20 janvier 2021 - 20 janvier 2025)**



Le président Biden, multilatéraliste qui pose ses conditions, n'est peut-être qu'un président de transition. Mais, *ab initio* et *in fine*, il est et restera américain. Unique superpuissance, les États-Unis conserveront des priorités internes et cultiveront des rapports de plus en plus complexes et évolutifs avec leurs alliés. La non-signature et la non-adhésion à un certain nombre de traités en font un partenaire dont la fiabilité n'est pas à toute épreuve.

## LA CHINE, EMPIRE DU MILIEU OU EMPIRE DES INCERTITUDES ?

Trois décennies après la fin de l'Union soviétique, et compte tenu des performances économiques de la Chine depuis le début des années 1980, la relation Washington-Pékin devient centrale. Coopération et rivalité président à leur relation bilatérale. Mais les déclarations chinoises et américaines font pencher la balance vers la confrontation.

### Des prévisions très aléatoires

L'avenir des relations internationales est devenu encore moins prévisible que du temps des rapports Est-Ouest : les événements imprévisibles ou imprévus de grande ampleur peuvent modifier la logique des acteurs, les rapports de force interétatiques, les volontés de puissance. Génocide (Rwanda, 1994), attentats du 11 septembre 2001, accidents industriels (Tchernobyl en 1986, Fukushima en 2011), crise financière mondiale (à partir de 2008), guerres civiles (monde arabe depuis les années 2010), épidémies et pandémie (coronavirus, 2020<sup>35</sup>), départ d'un membre de l'Union européenne (Brexit, 2020), séries de scandales et de révélations (Wikileaks, 2010 ; Prism, 2013 ; Pegasus, 2021),

35. Dumont, Gérard-François, « La covid-19, facteur de recompositions géopolitiques. Pourquoi ? Avec quelles conséquences ? », *Les analyses de Population & Avenir*, n° 31, mars 2021.

fragmentation démographique<sup>36</sup>, etc, toutes ces secousses ont accentué la fragmentation géopolitique du monde.

Les évolutions de la Chine, en tant qu'acteur majeur de la société internationale, forcent à l'humilité. Pourtant, il faut s'essayer à dessiner quelques tendances possibles, sinon probables. Car, si le rang futur des États-Unis comme État clé du système international est essentiel à imaginer, si le poids économique à venir de l'Union européenne demeure un facteur significatif à prendre en compte, c'est bien l'avenir de la Chine qui reste la grande inconnue du système international, dont dépendra une grande partie du reste.

Son actuelle course à la puissance, plus encore affichée depuis Xi Jinping (2013), qui s'est fait donner la possibilité d'être président à vie, dépend par construction de l'évolution de son régime politique, que nul ne souhaiterait voir changé brutalement, sauf à risquer une balkanisation du pays, hypothèse rejetée par l'ensemble de ses voisins. La guerre civile opposant les provinces à la république naissante (« guerre des seigneurs », des années 1910 aux années 1930), la victoire des communistes (1949) réinstaurant la centralité du pays, les aventures internes assassines (Grand Bond en avant, 1958-1961 ; révolution culturelle, 1966-1969), sont encore dans tous les esprits. Les ferments ethniques et religieux de séparatisme sont également connus : Tibet<sup>37</sup>, Xinjiang, dans une moindre mesure Mongolie intérieure. Un affaiblissement brutal du pouvoir provoquerait dans l'heure une implosion de l'administration, car le parti communiste est une structure sociale autant que politique : le parti est aussi l'armature de la société. Les comportements les plus extrémistes pourraient se donner libre cours, dans une grande confusion, elle-même dommageable pour une vaste partie de l'Asie (suprémacisme de l'ethnie largement majoritaire « han », réveil des indépendantismes régionaux...). Les voisins ne craignent rien tant qu'une suprématie de la Chine, certes, mais aussi ne redoutent rien tant qu'un effondrement du pouvoir.

Cela dit, les forces centripètes sont considérables (voir encadré 4).

Encore faut-il dresser parallèlement la liste (forcément provisoire) des principales vulnérabilités, par souci d'honnêteté plus que pour le plaisir de la symétrie.

La corruption individuelle et collective reste ancrée dans la mentalité chinoise. Les laissés-pour-compte sont légion depuis le lancement des réformes économiques par Teng Xiao Ping (1978), réformes conduisant à une compétitivité économique facilitée, il est vrai, par l'exploitation des populations flottantes<sup>38</sup>, actifs sous-rémunérés et sans protection sociale, évaluées généralement à quelque 300 millions de personnes. Les inégalités sociales (souvent des rapports de 1 à 5 entre les villes et les campagnes) et régionales (développement en taches de léopard), une protection sociale minimale malgré de récentes réformes (chômage, prestations familiales, retraites...), le faible respect des lois et règlements, une surcapacité industrielle, des entreprises « zombies » (artificiellement aidées par l'État), des sociétés aux créances douteuses, une évolution démographique préoccupante (« la Chine sera vieille avant d'être riche »)<sup>39</sup>, une pollution accablante (premier pollueur de la planète), une dépendance considérable aux hydrocarbures du Moyen-Orient (limitant sa politique étrangère dans la région), une maîtrise incomplète des techniques de pointe, toutes ces données génériques ne laissent d'inquiéter l'observateur. Le 5 mars 2019, le premier ministre Li Keqiang a reconnu avec franchise que la

36. Dumont, Gérard-François, *Géographie des populations. Concepts, dynamiques, perspectives*, Paris, Armand Colin, 2018.

37. Dumont, Gérard-François, « Démographie du Tibet. Quels scénarios géopolitiques ? », *Diplomatie*, n° 63, juillet-août 2013.

38. Dumont, Gérard-François, Yiliminuer, Tuerxun, « Les migrations internes accentuent l'inégalité historique du peuplement de la Chine », *Informations sociales*, n° 185, septembre-octobre 2014.

39. Dumont, Gérard-François, « La population de la Chine. Des dynamiques et un futur démographique singuliers », *Les Analyses de Population et Avenir*, n° 14, 2019.

### Encadré 4. Chine : les atouts majeurs

Fierté nationale et volonté politique.
Programmes inscrits dans la durée et la planification.
Croissance <sup>1</sup> et capacité de rebond économiques.
Immense marché asiatique aux portes.
Deuxième PIB mondial depuis 2010.
Première puissance industrielle (30 % de la production mondiale).
Premier exportateur mondial.
Investissements : 1 <sup>er</sup> investisseur mondial, 1 <sup>er</sup> bénéficiaire.
Réserves de change.
Fonds souverain.
Épargne des ménages.
Commerce maritime (construction, ports, échanges économiques).
Accords de libre-échange (Australie, ASEAN, Corée du Sud...).
Nouvelles technologies.
R & D : plus d'un doublement depuis 2000.
Terres rares (90-95 % des exportations mondiales) <sup>2</sup> .
Routes de la soie <sup>3</sup> .
Budget militaire en constante augmentation.

1. 2,3 % en 2020, Au début de la décennie 2010, les autorités reconnaissaient qu'il fallait une croissance de 8 % pour acheter la paix sociale. En 2019 (avant la pandémie du coronavirus), la croissance s'élevait à 6,1 %.

2. Dans une étude originale (« Les 'métaux rares' n'existent pas », Geopoweb, 21 juin 2021), Didier Julienne constate que ce sont les entreprises souvent occidentales ou africaines qui ont vendu leurs mines à la Chine, que « les 'terres rares' ne sont pas rares et (que) les véhicules électriques n'en ont aucune dans leurs batteries », que les États ont abandonné leur souveraineté faute de doctrine minière : « La Chine a progressé sans être contrée. Personne ne s'est opposé à son influence et à ses avancées minières ».

3. Garcin, Thierry, « Le chantier - très géopolitique - des Routes de la soie », *Diploweb.com, La revue géopolitique*, 18 février 2018.

Chine n'était que « le plus grand pays en voie de développement ». Encore : « Le peuple a de nombreuses sources d'insatisfaction en matière d'éducation, de santé, de services aux personnes âgées, de logement, de sécurité des produits alimentaires et pharmaceutiques, de distribution des revenus, etc. ». Et de fixer en juin 2020 les trois priorités : emploi, niveau de vie, lutte contre la pauvreté. On ne saurait mieux dire.

À l'instar des États-Unis, c'est le redressement intérieur qui est prioritaire. Mais, à la différence de Washington, Pékin maintient concomitamment ses ambitions internationales (Routes de la soie, « Made in China 2025 », « China 2049 »).

### Pékin et les pays européens

La Chine a une vision d'abord utilitaire de l'Union européenne, laquelle l'a finalement honorée de l'appellation peu flatteuse de « rival systémique » (Commission européenne, 12 mars 2019). Certes, des convergences sont établies : pratique du multilatéralisme, vision multipolaire, nécessité des échanges culturels, engagements sur le climat (même s'ils sont différenciés)... Mais l'Europe est d'abord un puzzle commercial dont les pièces sont très disparates ou non comparables : six pays assurent les trois quarts des importations de Chine (Allemagne, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, ordre alphabétique), et cinq pays assurent les trois quarts des exportations (les mêmes, moins l'Espagne). L'Allemagne est le grand partenaire économique européen de la Chine et le restera : elle y exporte beaucoup plus que la France. Le déficit commercial de l'UE avec la

Chine est fort élevé et soulève quantité d'interrogations fondamentales<sup>40</sup>. Surtout, l'UE est désunie. Témoins, les divergences à l'égard de la 5G et du rôle de Huawei en matière de sécurité sur le Vieux Continent, ou encore des Routes de la soie, cela malgré les fortes pressions américaines.

Comme la Russie, la Chine a pour premier client l'Union européenne depuis 2004, laquelle représente en fait 27 logiques économiques différentes, tandis que la Chine est devenue le premier partenaire de l'UE (échanges de biens). Certes, les investissements chinois dans l'UE ont beaucoup augmenté, mais ils partaient de très peu. Les points d'appui (ports du Pirée, de Trieste...) et firmes européennes en difficulté ou en faillite sont visés, de même que les pays à l'économie instable ou vacillante (Grèce, Hongrie, Italie, Pologne, Roumanie), sans oublier les Balkans occidentaux<sup>41</sup> dont la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro<sup>42</sup>, la Serbie...). Les risques pour les pays européens sont multiples : endettement, perte de propriété intellectuelle, transferts de technologie, normes environnementales, santé publique.

La variété des réactions et la diversité des mesures de l'Union européenne ont été encore paradoxalement illustrées par la signature précipitée, en décembre 2020, d'un « accord de principe » sur l'Accord global sur les investissements (AGI) avec la Chine (ferme ment critiqué par l'administration Trump, puis le président Biden), l'Allemagne poussant énergiquement à la roue (voir encadré 5). Pourtant, quelques mois plus tard, on doutait fort qu'il pût jamais entrer en vigueur. De fait, les sanctions européennes (droits de l'homme, Hong Kong) et les contre-sanctions chinoises ont amené la Commission européenne à suspendre en mai 2021 tout processus de ratification<sup>43</sup>.

Les équilibres diplomatiques entre Washington, Bruxelles et Pékin sont d'autant plus incertains que des pays sont inquiets de la campagne américaine contre la Chine (administration Biden) et de la priorité accordée en Europe à Berlin, aussi bien par les États-Unis que par la Chine.

## La relation centrale Chine-États-Unis

Sans entrer dans le détail des causes, des modalités et de leur efficacité, les sanctions américaines contre la Chine et les contre-sanctions chinoises ont prouvé une sorte de rationalité réciproque dans la gestion de la confrontation. Cela, malgré les rodonnades initiales du président Trump : « Les guerres commerciales sont bonnes et faciles à gagner » (mars 2018) et la volonté américaine justifiée de réduire le déficit commercial<sup>44</sup>.

D'une part, les sanctions des États-Unis sont ciblées, graduelles et souvent proportionnelles. Leçon pour l'avenir : le degré d'interdépendance des deux économies est tel que les effets contreproductifs croisés empêchent toute montée aux extrêmes. Les

40. « Veiller à ce que la Chine assume des obligations plus importantes en matière de commerce international et traiter, parallèlement, les retombées négatives causées par son système économique reposant sur le capitalisme d'État seront au cœur des efforts déployés par l'UE pour rééquilibrer la relation commerciale bilatérale », était-il reconnu dans le texte de la Commission européenne « Réexamen de la politique commerciale. Une politique commerciale ouverte, durable et ferme », 18 février 2021. COM/2021/66 final.

41. Reka, Armend, *L'énergie dans les Balkans et ses enjeux pour la géopolitique régionale*, thèse de doctorat, Sorbonne Université, 13 décembre 2018.

42. Autoroute construite par la Chine (ouvriers chinois), 26 millions d'euros par... kilomètre. L'endettement du pays (qui sollicite l'UE...) est de 800 millions d'euros ; en cas d'incapacité de remboursement, les conditions sont draconiennes (cession de terres...). D'une façon générale, quelque 80 % des projets d'infrastructures concernent les Balkans occidentaux (2021).

43. Bondaz Antoine, « La résistible ascension de la puissance chinoise », *Politique internationale*, n° 172, été 2021, p. 253-263. Lire également Meyer, Claude, *L'Occident face à la renaissance de la Chine. Défis économiques, géopolitiques et culturels*, Odile Jacob, 2018, 331 p.

44. En effet, en 2020, la Chine exportait vers les États-Unis pour 317 milliards de dollars, tandis qu'elle n'en importait que pour 86 milliards (déficit de 231 milliards).

## Encadré 5. UE-Chine : l'Accord global sur les investissements (AGI)

### Repères

- Début des négociations : 2013.
- Devrait être finalisé fin 2022, accepté par le Conseil des ministres et ratifié par le parlement de l'UE.
- Remplacerait les différents accords bilatéraux.

### Buts

- « Améliorer considérablement l'égalité des conditions de marché ».
- Mieux ouvrir le marché chinois.
- Instaurer une concurrence équitable.
- Fixer le règlement des différends (mais absence de cour arbitrale).
- Limiter les contraintes imposées par Pékin.
  - Propriété intellectuelle.
  - « Joint-ventures » (co-entreprises).
  - Transferts forcés de technologies.
  - Rôle des entreprises publiques.
  - Non-transparence sur les subventions étatiques.

### Difficultés

- Accord de principe plus politique que juridique.
- Travail forcé en Chine : ratification chinoise de conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) non assurée.
- Ouverture différenciée selon les secteurs (télécommunications, véhicules électriques, hôpitaux privés, services financiers, *cloud*, transports aériens...).
- Faiblesse industrielle de certains pays européens.
- Processus de ratification suspendu par Bruxelles (2021).

entreprises américaines se voyaient pénalisées : elles incorporaient des composants venant de Chine ; à l'inverse, les entreprises chinoises ne pouvaient exporter des produits à composants américains. L'accord commercial de janvier 2020 entre les États-Unis et la Chine prévoit le recours au FMI pour les questions monétaires et à l'OMC pour les questions commerciales, des sujets sensibles ayant été prudemment laissés sous le tapis (Huawei, semi-conducteurs américains...). Bref, le bon négoce suppose la négociation. À ce propos, la secrétaire d'État Hillary Clinton avait opportunément fait remarquer en son temps : « Comment parler durement à son banquier ? »<sup>45</sup>.

D'autre part, Washington et Pékin se sont régulièrement soumis aux décisions de l'Organisation de règlement des différends (ORD) de l'OMC, quand bien même le président Trump avait suspendu les activités de ce « juge de paix » commercial en refusant d'y nommer de nouveaux juges.

Il est vrai que, en continuité de Trump, le président américain Biden a annoncé la couleur en menant une offensive déclarée contre la Chine, devenue « défi systémique » selon les termes du communiqué de l'Alliance atlantique (14 juin 2021), l'OTAN n'ayant pourtant pas vocation à fédérer les ardeurs antichinoises. D'ailleurs, il n'est pas du tout sûr que le président Biden réussisse à enrôler dans cette campagne des pays européens majeurs (Allemagne, France...), les intérêts des alliés étant trop spécifiques ou divergents.

Mais les États-Unis ont de solides arguments pour justifier à leurs propres yeux l'ampleur de ce qu'ils considèrent comme une menace planétaire (voir figure 6).

45. Depuis des décennies, la Chine abonde les fonds de pension et les bons du Trésor américains.

**Figure 6. États-Unis-Chine : principaux litiges**

Questions intérieures	Économie
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits de l'homme</li> <li>• Censure sur Internet</li> <li>• Droits des minorités ethniques et religieuses</li> <li>• Tibet</li> <li>• Ouïghours (Xinjiang)</li> <li>• Hong Kong</li> <li>• Questions de sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déficit commercial des États-Unis</li> <li>• Propriété intellectuelle</li> <li>• Espionnage technologique chinois</li> <li>• Compétition entre zones de libre-échange américaines et chinoises en Asie-Pacifique</li> </ul>
Politique étrangère	Autres
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taïwan</li> <li>• Revendications et présences maritimes chinoises</li> <li>• Corée du Nord</li> <li>• Iran</li> <li>• Syrie</li> <li>• Birmanie (2020-2021)</li> <li>• Afrique subsaharienne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cyberdéfense</li> <li>• Lutte contre le réchauffement climatique</li> <li>• Coronavirus</li> </ul>

De fait, la légitime volonté de puissance chinoise s'appuie avec méthode et volontarisme sur des structures novatrices :

– Dans la région Asie-Pacifique :

Création d'organisations bancaires parallèles au système international mis en place aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale : Banque asiatique d'investissements pour les infrastructures (BAII, 2013 ; inauguration, 2016), concurrente à sa façon de la Banque mondiale (BM) et rivale de la Banque asiatique de développement<sup>46</sup> ; Banque de développement des BRICS (2015). Regroupements régionaux fondés sur le libre-échange : Partenariat économique régional global, *Regional Comprehensive Economic Partnership* (RCEP, 2020, 15 pays<sup>47</sup>), faisant pièce au mort-né Partenariat transpacifique (*Trans-Pacific Partnership*, TPP, 2016, initialement 12 pays<sup>48</sup>), rebaptisé en 2018 *Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership* (CPTPP), auquel le Royaume-Uni s'est empressé de candidater après le Brexit<sup>49</sup>, le TPP ayant été voulu par les États-Unis mais abandonné d'emblée en 2017 par le président Trump ; projet de zone asiatique de libre-échange (*Free Trade Area of the Asia Pacific*, FTAAP).

Ces déploiements de la Chine permettent de limiter le rôle des États-Unis, de développer des réseaux d'alliances, d'instaurer de nouvelles normes (processus inacceptable pour Washington, mais aussi pouvant s'imposer à l'Europe) et de s'attacher des pays en développement ou émergents en les finançant.

46. 86 pays, dont 45 asiatiques (Hong Kong inclus dans la Chine). Pays européens : 18 de l'Union européenne et 6 non-UE. Pays africains : 11. Et 16 nouveaux membres possibles, dont 1 de l'UE. 134 projets approuvés (septembre 2021).

47. Les 10 de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN), plus l'Australie, la Chine, la Corée du Sud, le Japon, la Nouvelle-Zélande. L'Inde avait initialement été tentée d'y adhérer, mais y a renoncé. Par rapport aux TPP, ne figurent pas les pays du continent américain (Canada, Chili, Mexique, Pérou).

48. Australie, Brunei, Canada, Chili, États-Unis, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour, Vietnam.

49. Membre de l'Union européenne, le Royaume-Uni avait également été le premier pays européen à adhérer à la BAII, au grand dam des États-Unis. cf. résumé des bénéfices attendus sur le site *New Zealand, Foreign Affairs and Trade*.

– Dans l’océan Indien :

Essor de l’une des trois routes de la soie maritimes<sup>50</sup>, jusqu’à la Corne de l’Afrique, le « collier de perles » chinois s’appuyant notamment sur la Birmanie (Kyaukpyu, Mawlamyaing), le Bangladesh (Chittagong), Sri Lanka (Hambantota), les Maldives, le Pakistan (Gwadar, à terme Jiwani), l’Iran et Djibouti (base militaire).

– Au niveau international :

Ambitions diplomatiques affirmées, deuxième réseau diplomatique mondial (la France rétrogradée au 3<sup>e</sup> rang), deuxième contribution au budget général de l’ONU<sup>51</sup>, forte implication dans les opérations de maintien de la paix de l’ONU<sup>52</sup>, budget de la défense et surtout de la marine de guerre, présence et assistance technique en Afrique, organisations de forums régionaux, etc.

Bref, il s’agit d’une geste internationale inscrite dans le long terme, afin que la Chine devienne la première puissance mondiale en 2049 (le « Rêve chinois » promu par le président Xi depuis 2012, date de son élection comme secrétaire général du Parti communiste chinois). Le président Xi avait averti, au sommet de Davos en 2017 : « Le temps de la Chine soumise est révolu ».

Cela dit, des obstacles peuvent se présenter sur sa route, sans parler des évolutions internes, difficilement prévisibles par nature. L’histoire n’est pas linéaire.

- Sur le plan *politico-culturel*, la Chine n’excelle pas par son pouvoir d’influence (*Soft Power*), souffrant de handicaps naturels : langue, cinéma, musique, modèle de société, etc. On remarquera néanmoins l’efficacité des outils de communication modernes (agences de presse, Internet, moteurs de recherche, réseaux sociaux propres...) et le réseau des Instituts Confucius<sup>53</sup>.
- Sur le plan *économique*, après la crise de 2007-2008, le commerce international peut très bien connaître de nouvelles secousses de portée mondiale. Adopté en 2015, le programme *Made in China 2025* (« MIC 25 », surtout technologie dont les super-ordinateurs, les transports, les énergies, la biopharmacie...) subit déjà des retards, d’ailleurs compréhensibles (coronavirus...). Les relocalisations occidentales en cours ou envisagées, afin de rendre moins fragiles et interdépendantes les chaînes de valeur, les chaînes d’approvisionnement et les chaînes logistiques, nécessitent des efforts de longue haleine.
- Sur le plan *politique*, les litiges territoriaux, maritimes et terrestres, constituent une source durable d’instabilité. Et le droit international sera-t-il respecté par Pékin (il ne l’est justement pas en mer de Chine méridionale) ?

---

50. La deuxième va vers l’Arctique russe ; la troisième vers l’Océanie et le sud de l’Amérique du Sud.

51. 15,2 %, par rapport aux 27,9 % des États-Unis pour la période 2020-2021 ; le budget général de l’ONU était de 3 milliards de dollars en 2020.

52. 9 opérations de maintien de la paix sur les 12 en cours dont les deux tiers en Afrique.

53. Signe anecdotique mais révélateur : les Instituts Confucius, créés en 2004 (230 dans le monde en 2007, 525 instituts en 2021, 17 instituts en France) ont mis de très nombreuses années à proposer un site Internet avec un tant soit peu de contenu.

## Photographie témoignant du *soft power* chinois : l'institut Confucius au centre de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), Sénégal



© Gérard-François Dumont, 2017

Enfin, Washington peut poursuivre avec une certaine efficacité sa politique d'endiguement (*containment*) de la Chine, avec l'aide de ses alliés asiatiques<sup>54</sup>. Car, les États-Unis, dont le déclin peut être plus lent que prévu, disposent de contre-feux. Deux, d'ordre interne : 1) la dénonciation du non-respect des droits de l'homme en Chine ; 2) plus encore, les revendications tibétaine et ouïghour. Deux, d'ordre externe : 1) l'hégémonie sécuritaire américaine sur les détroits malayo-indonésiens (Malacca...), artère vitale de l'économie chinoise ; 2) la dépendance de Pékin aux hydrocarbures du Moyen-Orient, raison pour laquelle les États-Unis - devenus premier producteur mondial de pétrole - ne se désengageront en aucun cas de cette région, contrairement à une idée répandue.

La Chine est donc bien la grande inconnue des relations internationales. À la vérité, elle est à la fois une *success story* et un trou noir. Un des éléments de ce dernier pourrait être ce que Gérard-François Dumont appelle son « talon d'Achille »<sup>55</sup>, ses évolutions démographiques.

## CONCLUSION

Dans l'Union européenne, les disparités non seulement économiques mais aussi politiques sont désormais accentuées : désaccord sur l'objectif d'une Europe puissance, disparités d'évolutions économiques, règles démocratiques bousculées. En outre, les revendications identitaires et communautaires, indépendantistes également, fractionnent le

54. Doctrine naissante de l'« Indo-Pacifique » ; Dialogue de sécurité quadrilatéral - QUAD (2007) - réunissant Australie, États-Unis, Inde, Japon.

55. Dumont, Gérard-François, « Le talon d'Achille de la Chine ? », *Population & Avenir*, n° 690, novembre-décembre 2008.

Vieux Continent, dans l'ancienne Europe occidentale tout autant que dans l'ancien bloc de l'Est. Reflet de ces forces centrifuges, le ciment franco-allemand est moins solide. L'association franco-allemande était nécessaire (le fameux « couple franco-allemand », célébré d'une façon souvent catéchistique), mais insuffisante : elle est désormais de moins en moins pertinente, pour des raisons d'ailleurs de plus en plus allemandes et depuis que la parité politique a été balayée par le changement de rapport de force démographique dû à l'unification et acté dans les traités<sup>56</sup>. La question des frontières redevient un élément clé de la dynamique géopolitique<sup>57</sup> : nous sommes entrés dans une période « nationalitaire », où des groupes humains veulent faire nation et réclament un État<sup>58</sup>. Le risque de démembrement est donc réel, la construction politique (Union européenne) ayant montré ses fragilités. La souveraineté des États reste première, à commencer par celle de l'Allemagne.

Depuis la guerre du Vietnam mais surtout depuis les années 2000, les États-Unis sont entrés dans une phase de repli : unilatéralisme, voire isolationnisme du président Bush fils<sup>59</sup> ; prudence quasi méticuleuse du président Obama (« Les charges d'un siècle débutant ne peuvent peser sur les seules épaules américaines [...]. En fait, nos adversaires aimeraient voir la force de l'Amérique sapée par l'hyperextension de sa puissance »<sup>60</sup>) ; bilatéralisme interventionniste du président Trump. Tandis que, sous présidence Biden, le départ américain de théâtres conflictuels (des guerres « ingagnables ») est clairement acté (Afghanistan, Proche- et Moyen-Orient...). Compte tenu de cette tendance, les États-Unis seront donc à la peine pour gérer à leur avantage des réseaux d'alliances évolutifs : ils privilégieront, avec pragmatisme, des coalitions *ad hoc*.

Reste la grande question de la Chine, superpuissance incomplète. Un "G-2" (association d'intérêts américano-chinoise de portée mondiale) n'est guère imaginable : civilisations, sociétés, culture, relation au passé, tant de différences essentielles séparent les deux pays, qui sont des idiosyncrasies incompatibles : seule leur nature profondément économique les rapproche (c'est leur point commun). Et l'on sait que l'argent ne se partage pas facilement. Dans son domaine, Henry Kissinger l'avait bien montré en 2011 : « Les Américains considèrent la politique étrangère comme une série de dossiers pragmatiques [...], les Chinois comme une série d'événements reliés »<sup>61</sup>. La stratégie du parti communiste chinois privilégie l'influence par capillarité et selon des processus graduels. Les États-Unis recherchent des résultats rapides et privilégient le profit à court terme dans le contexte d'un système démocratique où la durée de quatre ans du mandat présidentiel est, dans une certaine mesure, remise en cause au bout de deux années avec les élections intermédiaires au Congrès. Ces deux puissances ne vivent pas dans le même rapport au temps. Cette compétition s'articulera-t-elle autour d'un binôme rivalité-coopération, comme les intérêts bien compris de ces deux puissances protectionnistes l'exigeraient, ou des heurts plus frontaux surviendront-ils (radicalisation des enjeux, erreurs d'interprétation, rôle de l'événement, question cruciale de Taïwan<sup>62</sup>...) ? Objectivement, ces deux molosses économiques sont trop conquérants pour pouvoir pactiser : ce serait

56. En 2001, le traité de Nice a ainsi accordé 99 sièges à l'Allemagne au Parlement européen et 72 sièges à la France.

57. Y compris celles des États-Unis ; cf. Goussot, Michel, « Les frontières de l'Amérique du Nord. Enjeux et perspectives », *Population & Avenir*, n° 749, septembre-octobre 2020.

58. *Small is beautiful*, mais aussi *Very small is very beautiful*.

59. Invasion de l'Irak, 2003, prolongement de la présence en Afghanistan après la mise à l'écart du premier régime des talibans en 2001

60. « Ce n'est pas parce qu'on a le meilleur marteau qu'on doit voir chaque problème comme un clou » (2014).

61. *Der Spiegel*, 6 juillet 2011.

62. Dumont, Gérard-François, « Taïwan entre l'indépendance et l'annexion », *Géostratégiques*, n° 17, 2007 ; Garcin, Thierry, « Taïwan, cas d'espèce géopolitique », *Revue Défense Nationale*, vol. 790, n° 5, 2016.

un marché de dupes ; et trop interdépendants pour vouloir se terrasser : l'un entraînerait l'autre dans sa chute.

Puisque la Russie n'a pas recouvré sa puissance régionale et que l'Union européenne n'est pas devenue un pôle politique, une vision multipolaire de la société internationale n'est guère utile à ce stade. Car, d'une part, ces pôles ne sont pas de même nature et, d'autre part, de puissants mouvements déstabilisateurs sont à l'œuvre : migrations, émiettement violent du monde arabe, balkanisation de certaines régions, convulsions à craindre du continent africain. À quoi s'ajoutent - mais ce sont de tout autres problématiques - les conséquences de la révolution numérique, des mégadonnées, de l'intelligence artificielle, du « cyber ». L'évolution des facteurs de puissance est telle que la messe n'est pas dite, et pour personne. Les inégalités de toutes sortes ont de beaux jours devant elles. La « communauté internationale » n'est donc pas pour demain.

## Éléments bibliographiques

- Ardillier-Carras, Françoise, Dumont, Gérard-François, « La guerre pour quelles frontières ? L'exemple du Haut-Karabagh dans le sud Caucase », *Les analyses de Population & Avenir*, n° 30, décembre 2020. <https://doi.org/10.3917/lap.030.0001>
- Asian Infrastructure Investment Bank (AIIB). <https://www.aiib.org/en/index.html> Biden, Joseph, Discours d'investiture (20 janvier 2021). <https://www.state.gov/translations/french/discours-dinvestiture-du-president-joseph-r-biden/> (en français, traduction officielle).
- Bondaz Antoine, « La résistible ascension de la puissance chinoise », *Politique internationale*, n° 172, été 2021.
- Chamontin, Laurent, « Ukraine : évolutions géopolitiques et imbroglio territorial », *Population & Avenir*, n° 744, septembre-octobre 2019. <https://doi.org/10.3917/popav.744.0014>
- Chamontin, Laurent, « Why Chaos is here to Stay », *Journal of Political Risk*, vol. 7, n° 5, May 2019.
- Da Lage, Olivier, « L'Inde : quelle géopolitique régionale pour un géant démographique ? », *Population & Avenir*, n° 734, septembre-octobre 2017. <https://doi.org/10.3917/popav.734.0014>
- Doré, Gwénaél, « Les nouvelles régions en France. Un projet réfléchi ? Des fusions probantes ou non ? », *Les analyses de Population & Avenir*, n° 32, mai 2021. <https://doi.org/10.3917/lap.032.0001>
- Doumenge, Jean-Pierre, « Nouvelle-Calédonie : quelle géopolitique des populations ? », *Population & Avenir*, n° 737, mars-avril 2018. <https://doi.org/10.3917/popav.737.0014>
- Dumont, Gérard-François, « La Covid-19, facteur de recompositions géopolitiques. Pourquoi ? Avec quelles conséquences ? », *Les analyses de Population & Avenir*, n° 31, mars 2021. <https://doi.org/10.3917/lap.031.0001>
- Dumont, Gérard-François, « La puissance de la France sous le président Macron », in : Paul-Ludwig Weinacht et Tilman Mayer, *Gewaltenteilung. Grundsätzliches – Historisches – Aktuelles (Séparation des pouvoirs. Fondamentaux - Historique - Questions d'actualité)*, Stuttgart, Franz Steiner-Verlag, 2021
- Dumont, Gérard-François, « La population de la Chine. Des dynamiques et un futur démographique singuliers », *Les analyses de Population et Avenir*, n° 14, 2019. <https://doi.org/10.3917/lap.014.0001>
- Dumont, Gérard-François, « La population de l'Union européenne : caractéristiques, prospective et enjeux géopolitiques », *Les analyses de Population & Avenir*, n° 10, décembre 2019. <https://doi.org/10.3917/lap.010.0001>
- Dumont, Gérard-François, « L'immigration en Europe. Quelle évolution démographique ? Quelles dynamiques géographiques ? Quels facteurs géopolitiques ? », *Les analyses de Population & Avenir*, n° 5, décembre 2019. <https://doi.org/10.3917/lap.005.0001>
- Dumont, Gérard-François, « La Corse et l'indivisibilité de la République française », *Les analyses de Population & Avenir*, n° 2, décembre 2018. <https://doi.org/10.3917/lap.002.0001>
- Dumont, Gérard-François, *Géographie des populations. Concepts, dynamiques, prospectives*, Paris, Armand Colin, 2018. <https://doi.org/10.3917/arco.dumon.2018.02>
- Dumont, Gérard-François, Verluise Pierre, *Géopolitique de l'Europe de l'Atlantique à l'Oural*, Paris, PUF, 2016.

- Dumont, Gérard-François, Yiliminuer, Tuerxun, « Les migrations internes accentuent l'inégalité historique du peuplement de la Chine », *Informations sociales*, n° 185, septembre-octobre 2014.
- Dumont, Gérard-François, « Démographie du Tibet. Quels scénarios géopolitiques ? », *Diplomatie*, n° 63, juillet-août 2013.
- Dumont, Gérard-François, « Les États-Unis : un « État-Monde », *Population & Avenir*, n° 714, septembre-octobre 2013. <https://doi.org/10.3917/popav.714.0003>
- Dumont, Gérard-François, « Le mur de Berlin : vie, mort et héritage géopolitique », *Diploweb.com, La revue géopolitique*, 18 octobre 2009.
- Dumont, Gérard-François, *Démographie politique, Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007.
- Dumont, Gérard-François, « Mayotte, une exception géopolitique mondiale », *Outre-Terre, revue française de géopolitique*, n° 11, 2005.
- Dumont, Gérard-François, « Géopolitique et populations à Taiwan », *Monde chinois*, n° 1, printemps 2004.
- Fukuyama, Francis, *La fin de l'histoire ou le dernier homme*, Paris, Flammarion, 1992.
- Garcin, Thierry, *La Fragmentation du monde. La puissance dans les relations internationales*, Paris, Economica, 2018. <https://www.economica.fr/livre-la-fragmentation-du-monde-garcin-thierry-c2x32211380?PGFLngID=0>
- Garcin, Thierry, « Le chantier - très géopolitique - des Routes de la soie », *Diploweb.com, La revue géopolitique*, 18 février 2018.
- Garcin, Thierry, « Taiwan, cas d'espèce géopolitique », *Revue Défense Nationale*, vol. 790, n° 5, 2016.
- Garcin, Thierry, « Feu l'Union européenne ? », *Diploweb.com, La revue géopolitique*, 4 septembre 2013.
- Garcin, Thierry, « Vers une Europe de plus en plus fragmentée », *Diploweb.com, La revue géopolitique*, 24 août 2011.
- Garcin, Thierry, « L'Allemagne dominera-t-elle le continent ? », *Les Grandes questions internationales depuis la chute du mur de Berlin*, Paris, Economica, 2<sup>e</sup> éd., 2009. <https://www.decitre.fr/livres/les-grandes-questions-internationales-depuis-la-chute-du-mur-de-berlin-9782717857030.html>
- Garcin, Thierry, « La mise en condition des opinions publiques européennes dans le conflit du Kosovo (1999) », dans : Ricalens Philippe (direction), *La manipulation à la française*, Paris, Economica, 2003.
- Goussot, Michel, « Les frontières de l'Amérique du Nord. Enjeux et perspectives », *Population & Avenir*, n° 749, septembre-octobre 2020. <https://doi.org/10.3917/popav.749.0017>
- Hermet, Guy, « Permanences et mutations du populisme », *Critique*, n° 776-777, 2012/1-2.
- Julienne, Didier, « Les 'métaux rares' n'existent pas », *Geopoweb*, 21 juin 2021. <https://geopoweb.fr/?LES-METAUX-RARES-N-EXISTENT-PAS-Par-Didier-JULIENNE>
- Loyer, Barbara, « Identités et pouvoir local : le cas de la revendication d'un département Pays basque », *Hérodote*, vol. 110, n° 3, 2003.
- McBride, James, Chatzky, Andrew, Siripurapu, Anshu, « What's next for the WTO? », Council on Foreign Relations, June 14, 2021 (updated). Meyer, Claude, *L'Occident face à la renaissance de la Chine. Défis économiques, géopolitiques et culturels*, Paris, Odile Jacob, 2018.
- Pellistrandi, Benoît, « L'Espagne face à elle-même. Démocratie et question nationale », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, vol. 74, n° 2, 2002.
- Pisar, Samuel, *Les armes de la paix. L'ouverture économique vers l'Est*, Paris, Denoël, 1970.
- Reka, Armend, *L'énergie dans les Balkans et ses enjeux pour la géopolitique régionale*, thèse de doctorat, Sorbonne Université, 13 décembre 2018.
- Reynié, Dominique (direction), 2022. *Le risque populiste en France. Un indicateur de la protestation électorale*, Paris, Fondation pour l'innovation politique, 2019.
- Ricalens, Philippe (direction), *La manipulation à la française*, Paris, Economica, 2003.
- Sägesser, Caroline, et David, Germani. « La Communauté germanophone : histoire, institutions, économie », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1986, n° 1, 2008.
- Schnapper, Dominique, *La Communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994.
- Szurek, Sandra, Eudes, Marina, Ryfman, Philippe (direction), *Droit et pratique de l'action humanitaire*, Paris, LGDJ, 2019.

Union européenne, « Réexamen de la politique commerciale. Une politique commerciale ouverte, durable et ferme », 18 février 2021. COM/2021/66 final. En français au lien <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=CELEX:52021DC0066>

Védrine, Hubert, « Droit d'ingérence, démocratie, sanctions. Refonder la politique étrangère française », *Le Monde diplomatique*, décembre 2000.

Vermeren, Pierre, « Dans la mondialisation, la France a coupé ses amarres », *Le Débat* (« Quarante ans »), n° 210, mai-août 2020.